Séance ordinaire du 1er juin 2021

En raison des restrictions liées à la Covid-19, la séance du conseil du 1er juin 2021 se déroulait sans la présence du public, sur la plateforme ZOOM. L'enregistrement de la séance est disponible au https://sflc.ca/proces-verbaux-et-ordre-du-jour/

Voici un résumé de certaines décisions prises par le conseil municipal lors de cette séance.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Deux projets de modification réglementaire en urbanisme étaient à l'ordre du jour de la séance du conseil.

Tout d'abord, le règlement numéro 194-59-2021 amendant le règlement de zonage numéro 194-2011 afin de modifier le plan de zonage et d'ajouter une nouvelle zone résidentielle au détriment d'une partie de la zone Ha-768 a été adopté. Considérant qu'un nombre suffisant de personnes de la zone concernée ont demandé à ce que ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, une procédure de signature de registre aura lieu sur une période de 15 jours, soit du 8 au 23 juin. Tous les détails se trouveront dans l'avis public qui sera émis à cette fin le 8 juin prochain.

Subséquemment, à la suite de la période de consultation relativement au projet de règlement 194-58-2021 amendant le règlement de zonage numéro 194-2011 afin de modifier le plan de zonage et d'ajouter une nouvelle zone commerciale artérielle au détriment de la zone Ha-744 et retirer certains usages de la zone I-745, le conseil municipal a pris la décision de ne pas poursuivre la démarche de modification et de ne pas adopter de second projet de règlement. La résolution par laquelle le projet de règlement modificateur avait été adoptée a également été abrogée, mettant ainsi fin aux procédures dans ce dossier.

Pour suivre l'évolution des amendements réglementaires en urbanisme, vous êtes invités à consulter les avis publics diffusés sur le site Internet à l'adresse suivante https://sflc.ca/avis-publics/

Également, le conseil a autorisé la signature d'un protocole d'entente avec ImNord inc. visant la construction d'une nouvelle rue dans le cadre d'un projet de développement immobilier situé en face de la rue des Horizons dans le secteur Lac-Carré.

PROJET DE CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX

À la suite du dépôt le 19 mai dernier d'un projet de règlement amendant le règlemment 272-2019 décrétant la construction des ateliers municipaux, le conseil municipal a adopté son règlement d'emprunt final. Un avis public sera émis le 8 juin prochain afin d'amorcer la procédure d'approbation du règlement par les personnes habiles à voter. Tous les détails se trouveront dans l'avis qui sera publié sur le site Internet municipal.

RESSOURCES HUMAINES

Le conseil a procédé à l'embauche des personnes suivantes afin de combler les postes de moniteurs au camp de jour de la Municipalité qui se déroulera du 28 juin au 20 août 2021 :

- Loic Paquin
- Nathan Roy Perdahçi
- Olivier Tessier
- Angélique Séguin
- Maïna Azurdia
- Nicolas Lauzon
- Yesabelle Sainte-Marie
- Justin Lavigne

Le conseil a également procédé à l'embauche de Mme Marie-Soleil Grève au poste d'intervenante au parc de la Gare.

ADOPTION D'UNE POLITIQUE SUR LE LAVAGE DES EMBARCATIONS NAUTIQUES

En attendant le rapport du Conseil régional de l'environnement des Laurentides (le CRE Laurentides) qui a été mandaté afin de procéder à la réalisation d'une étude sur la vulnérabilité de certains plans d'eau de la Municipalité à l'introduction et la propagation du myriophylle, le conseil a décidé de mettre en place des mesures préventives afin de réduire les risques d'introduction des plantes envahissantes, par l'adoption d'une politique de lavage des embarcations nautiques. Cette politique se veut un contrat volontaire entre les utilisateurs de nos plans d'eau et la municipalité. Une campagne de sensibilisation sera mise en place et une somme de 2 000$ provenant du surplus libre a été allouée à cette fin.

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICE DE PATROUILLEURS AU GROUPE SURETÉ INC.

Afin de faire respecter les règlements municipaux concernant les nuisances, notamment par le bruit, le brûlage et la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, le conseil municipal a octroyé un contrat à Groupe Sureté inc. pour des services de patrouille lors de la période estivale 2021. Pour une première année, les employés de la compagnie pourront délivrer des constats d'infraction dans le cadre de l'application des règlements mentionnés plus haut, plus particulièrement en ce qui concerne les nuisances par le bruit en provenance des résidences de tourisme. Les frais liés à ce contrat seront couverts par le surplus libre.

AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DES ARTS POUR SA SIGNALISATION

Le conseil municipal a accordé à la Maison des Arts Saint-Faustin, pour le maintien de sa signalisation de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec (panneaux bleus), une aide financière de 1 155.41 $ par année. Celle-ci s'échelonne sur trois ans, soit 2021, 2022 et 2023. Les montants représentent les deux tiers des coûts de la signalisation pour chaque période.

DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Le directeur général a procédé au dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 et du rapport du vérificateur préparé par la firme AMYOT GÉLINAS, société de comptables professionnels agréés. À la séance du conseil de juillet, le maire présentera un compte-rendu des faits saillants du rapport financier. Les états financiers peuvent être consultés sur le site Internet au https://sflc.ca/rapports-financiers/.

FAVORISER L'ÉCONOMIE LOCALE DANS LA GESTION CONTRACTUELLE

Dans le cadre du projet de loi no 67 entré en vigueur le 25 mars dernier, le gouvernement provincial a réitéré sa volonté de soutenir l'économie québécoise et, pour ce faire, oblige les municipalités à inclure dans leur règlement sur la gestion contractuelle, pour une période de 3 ans, des mesures favorisant les biens et services québécois, ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec. C'est pour cette raison que le conseil a donné un avis de motion pour que soit présenté pour adoption, lors d'une séance subséquente, un règlement amendant le règlement actuel sur la gestion contractuelle afin d'y ajouter les dispositions prévues au projet de loi no 67.